

Appel de candidatures – Buvette Port-Gitana

La Commune de Bellevue loue une buvette et sa terrasse (mobilier compris) pour la vente de boissons et la petite restauration au sein à Port-Gitana.

Frais d'installation et mobilier

La buvette est partiellement équipée par la Commune qui fournira également du mobilier y compris celui de la terrasse. Le matériel d'exploitation mobile (vaisselle, machine à café, appareils ménagers, décoration, etc.) est du ressort du-de la locataire.

Loyer

Le montant du loyer est fixé à 7 % du chiffre d'affaires, mais au minimum à CHF 2000.- par mois. Ce montant mensuel minimum est fixé pour la saison 2021. La Commune entend reconduire le bail les années suivantes avec le locataire qui sera retenu. Elle entend toutefois faire le bilan de la première saison avant de se déterminer et de fixer les conditions pour les années 2022 et suivantes. Le montant minimum du loyer pourra être revu, la première année étant particulière compte tenu du changement d'exploitant.

Durée

Le contrat de bail est prévu du 13 mars 2021 au 15 octobre 2021.

Documents utiles

Les documents correspondants à cette buvette sont les suivants:

- cahier des charges (annexe 1);
- bail à loyer recensant notamment les obligations du locataire (annexe 2);
- plans des locaux (annexe 3).

Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés auprès de la mairie avant le **vendredi 15 janvier 2021 à 17h00** au plus tard ou envoyés par pli recommandé et parvenir à la Commune à la même date.

L'enveloppe fermée devra comporter la mention « Buvette Port-Gitana ».

Les dossiers de candidature devront impérativement comporter :

- une lettre de motivation décrivant notamment l'expérience et les compétences dans l'exploitation du type de commerce concerné;
- un concept de vente de boisson/restauration visant la qualité et l'originalité des produits proposés à prix abordables, et tenant compte du fait que l'objet loué se situe à proximité d'une plage et d'un port de plaisance ;
- un plan financier prévisionnel ;
- un curriculum vitae et un descriptif des activités professionnelles exercées précédemment ;
- une copie du certificat cantonal de capacité de cafetier, restaurateur et hôtelier ;



- une copie d'une pièce d'identité ou une copie du permis d'établissement ou de séjour (personnes physiques) / un extrait du Registre du commerce (personnes morales) ;
- une attestation récente (moins de 6 mois) de l'Office des poursuites et faillites et tout document attestant de sa solvabilité ;
- un extrait du casier judiciaire, daté de moins de 6 mois ;
- une attestation certifiant son engagement à respecter la convention collective réglant les conditions de travail dans les cafés restaurants, en cas de gestion de personnel.

Visite des locaux

Les candidat-e-s intéressé-e-s peuvent prendre rendez-vous pour une visite des locaux en envoyant un courrier à l'adresse technique@mairie-bellevue.ch avant le 14 décembre (la visite aura lieu avant les fêtes).

Attribution de la buvette

Le Conseil administratif choisira parmi les dossiers de candidature, le/la candidat-e- retenu-e selon les critères mentionnés dans le cahier des charges. La décision sera prise au début du mois de février.

- Annexes :
- cahier des charges (annexe 1)
 - bail à loyer recensant notamment les obligations du locataire (annexe 2)
 - plans des locaux (annexe 3).

